



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2022

**Dépenses
de l'État en
Polynésie
française**

199,4 MILLIARDS F CFP



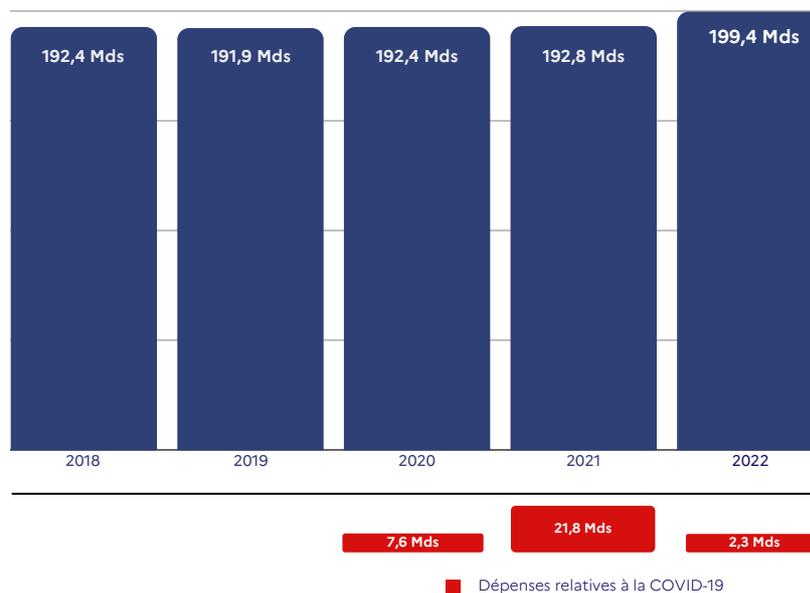
SOMMAIRE

1. L'État demeure un acteur et un soutien essentiel des politiques publiques polynésiennes 3
2. L'État protège la population polynésienne 5
3. L'État agit pour l'amélioration de la vie quotidienne des Polynésiens 6
4. L'État agit face au changement climatique et pour l'environnement 8
5. L'État œuvre pour la jeunesse et les sports 10
6. L'État soutient et dynamise l'économie de la Polynésie française 11
7. L'État soutient l'emploi local 12
8. L'État soutient les collectivités locales 14
9. L'État est mobilisé pour faire des Jeux olympiques une réussite polynésienne 15
10. L'État soutient l'accès à la culture dans le territoire polynésien 16

L'État demeure un acteur et un soutien essentiel des politiques publiques polynésiennes

Le montant total des dépenses de l'État en 2022 s'élève à 199,4 milliards F CFP (hors dépenses COVID). Il s'agit de près du tiers du PIB polynésien¹. Cette somme finance l'exercice des compétences propres de l'État, contribue à l'exercice des compétences du Pays ainsi qu'au soutien d'une partie des politiques publiques menées par les communes.

DÉPENSES DE L'ÉTAT DE 2018 À 2022 EN POLYNÉSIE FRANÇAISE (EN F CFP)²



Près de 10 500 agents de l'État œuvrent en Polynésie française

L'État reste essentiellement compétent en matière de :

- nationalité, droits civiques, droit électoral, état et capacité des personnes ;
- justice et garantie des libertés publiques ;
- relations internationales ;
- défense ;
- sécurité et ordre publics ;
- enseignement supérieur et recherche.

Pour réaliser ces différentes missions, 10 581 agents publics (fonctionnaires et contractuels) exercent en Polynésie française.

Aussi, l'État est également amené à soutenir le Pays dans de nombreuses politiques publiques, telles que la santé, l'éducation, la culture ou les infrastructures. En 2022, l'État a ainsi contribué à l'exercice des compétences du Pays à hauteur de 100,9 milliards F CFP, soit 51% du montant total des dépenses de l'État. L'accompagnement, l'expertise, le financement dans la réalisation de projets de compétences du Pays et des communes sont en légère hausse. Les sommes versées par l'État pour accompagner le Pays dans l'exercice de ses compétences propres augmentent ainsi de près de 4%.

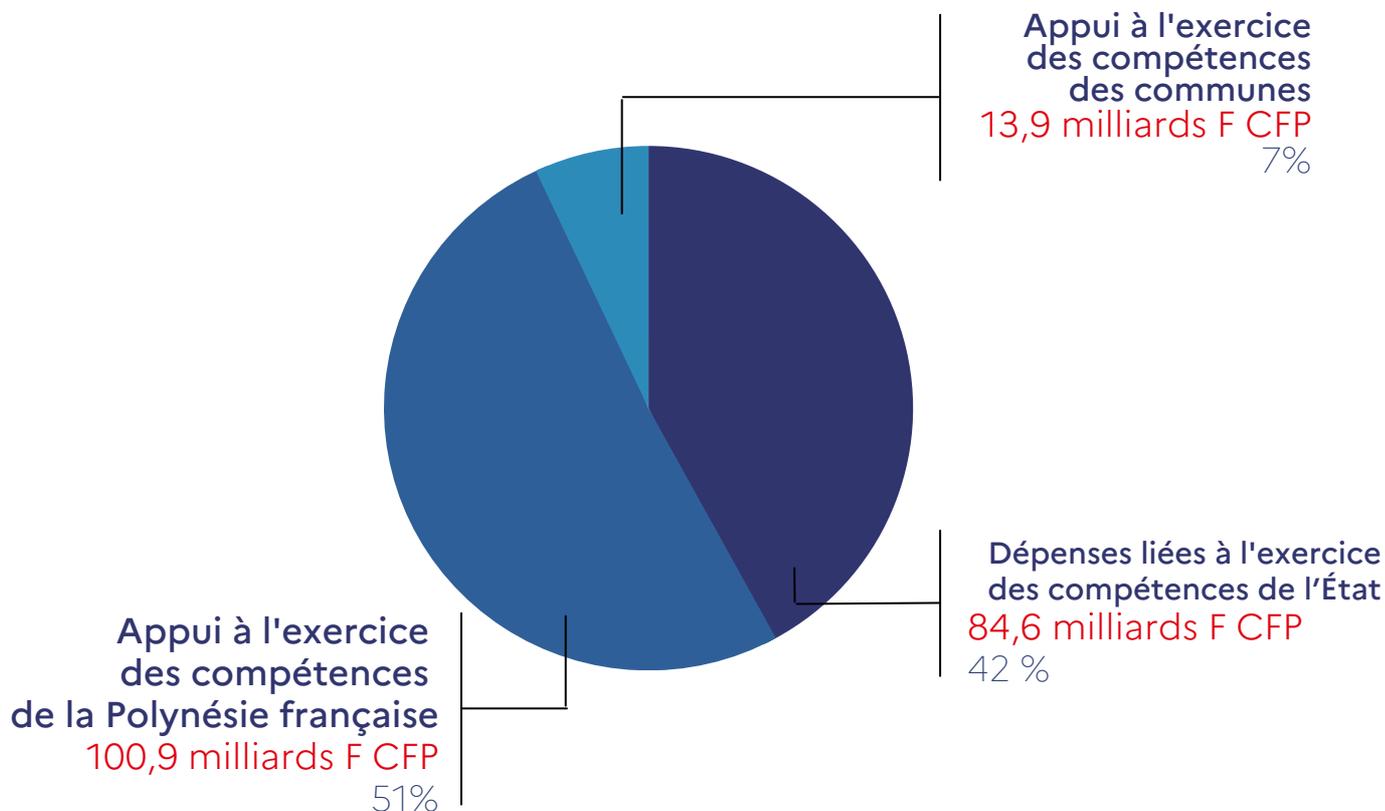
¹ Le PIB Polynésien s'élevait à 610,8 milliards F CFP en 2021.

² Les montants sur les cinq dernières années ont été consolidés en juin 2023.

Plus de la moitié des dépenses de l'État est consacrée au financement des politiques publiques du Pays

DÉPENSES DE L'ÉTAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2022 - Répartition par champs de compétences -

199,4 milliards F CFP



Principales dépenses liées à l'exercice des compétences de la Polynésie française

Éducation nationale, jeunesse et vie associative :	67,9 milliards F CFP
Dotation Globale d'Autonomie :	10,8 milliards F CFP
Concours contractualisés pour le financement des investissements prioritaires (3IF) :	4,9 milliards F CFP
Emploi outre-mer (RSMA, chantiers de développement) :	4,3 milliards F CFP
Contrat de projets et contrat de développement et de transformation - Pays :	3,2 milliards F CFP

Principales dépenses liées à l'exercice des compétences de l'État

Pensions civiles et militaires :	27,3 milliards F CFP
Dépenses militaires :	18,2 milliards F CFP
Justice et services du Premier ministre :	10,4 milliards F CFP
Gendarmerie et police nationale :	8,9 milliards F CFP
Service d'État de l'Aviation Civile :	4,7 milliards F CFP
Enseignement supérieur et recherche :	5,2 milliards F CFP
Administration territoriale de l'État :	2,9 milliards F CFP

Principales dépenses liées à l'exercice des compétences des communes

Dotation Globale de Fonctionnement :	9,9 milliards F CFP
Dotation Territoriale pour l'Investissement des Communes et Fonds Intercommunal de Péréquation :	1,9 milliards F CFP
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :	455,3 millions F CFP
Programme abris de survie :	82,2 millions F CFP
Contrat de projets et contrat de développement et de transformation - Communes :	461,7 millions F CFP



L'État protège la population polynésienne

Les dépenses de l'État en matière de sécurité permettent de :

- **Prévenir la délinquance :**

L'État finance le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour 50,6 millions de F CFP en 2022.

- **Lutter contre les violences intra familiales :**

En 2022, 1 847 personnes ont été victimes de violences intrafamiliales, dont 78% de femmes. Pour y faire face, l'État a mis en place des politiques offensives de signalement afin de résorber le chiffre noir des violences sexuelles. Il finance également 5,36 millions de F CFP au titre de l'égalité homme-femme.

- **Lutter contre le trafic de stupéfiants :**

Plus de 24 000 pieds de cannabis et plus de 22,5 kilos d'ice ont été saisis en 2022 par les forces de l'ordre.

- **Combattre la mortalité routière :**

Les forces de l'ordre ont réalisé, en 2022, 68 180 dépistages d'alcool et 3 955 dépistages de stupéfiants. Par ailleurs, elles visent à augmenter leurs contrôles de 50% en 2023. Des opérations de prévention sont également mises en place, elles ont ainsi bénéficié à plus de 9 000 jeunes en milieu scolaire en 2022.

- **Lutter contre les discriminations :**

La DILCRAH finance des projets contribuant à l'égalité des droits et à la lutte contre la haine anti LGBT.

L'État assure également la sécurité en mer :

Il est le garant du secours et de la sécurité en mer des personnes et des biens. Le JRCC Tahiti (Joint Rescue Coordination Center) assure la coordination des moyens de secours et de sauvetage en mer dans sa zone de responsabilité, qui couvre plus de 12,5 millions de km².



421
opérations de sauvetage
et d'assistance

260
personnes secourues



L'État agit pour l'amélioration de la vie quotidienne des Polynésiens

Afin de préserver la santé des Polynésiens et leur accès aux services publics médicaux de qualité, l'État soutient les politiques de santé polynésiennes pour près de 4,7 milliards F CFP sur la période 2021-2023.

Exemples d'actions financées par l'État :

Rémunération

77

INFIRMIERS D'ÉTAT

soit 870 millions F CFP

Rémunération

DES INTERNES EN
MÉDECINE

soit 238,7 millions F CFP

Construction et équipement

CENTRE MÉDICAL
DE MAUPITI

montant total 154 millions F CFP
dont 48,3%
financés par l'Etat





L'État agit pour améliorer les infrastructures essentielles au Pays, telles que les routes, les aéroports et les défenses contre les eaux.

Le troisième instrument financier (3IF) a permis en 2022 de financer des investissements prioritaires à hauteur de 4,9 milliards F CFP portés par le Pays et qui bénéficient aux communes. Comme en 2021, plus de 60% de la programmation du 3IF a été consacrée à la réalisation de routes, ports, aéroports et ouvrages de défense contre les eaux.

Exemple de projets financés par l'État :

- Reconstruction du pont de Opunohu à Moorea - Montant total de l'opération : 271 millions F CFP dont subvention État : 61,6% ;
- Aménagement de la route de ceinture de Mangareva aux Gambier – Montant total de l'opération : 275 millions F CFP dont subvention État : 66,6% ;
- Réaménagement du débarcadère de Hereheretue - Montant total de l'opération : 550 millions F CFP dont subvention État : 69,9%.

En 2022,
4,9 milliards F CFP
au bénéfice des
communes



L'État soutient la politique d'habitat des Polynésiens, en accompagnant la construction ou la rénovation de logements.

Exemples de projets financés par l'État :

- Rénovation, dans la commune de Tairapu Est (Tahiti) de 24 logements individuels (Résidence Mariani) et des ouvrages d'assainissement, des routes d'accès des réseaux divers et des espaces extérieurs - Montant total de l'opération : 819,4 millions F CFP dont subvention État : 49,3% ;
- Construction de 18 logements duplex jumelés en dur sur les parcelles de la terre Peretuna à Papara - Montant total de l'opération : 523,7 millions F CFP dont subvention État : 44,1%.





L'État agit face au changement climatique et pour l'environnement

L'État s'engage, aux côtés du Pays, de manière croissante pour la protection des populations des Tuamotu grâce à un investissement conséquent dans la construction des abris de survie.

En 2020, le Haut-commissaire et le président Édouard FRITCH s'entendent sur la mise en place d'un plan financé à part égale entre le Pays et l'État pour atteindre l'objectif de 17 projets supplémentaires nécessaires pour couvrir intégralement l'ensemble de la population des Tuamotu.

Sur les 2 premières années, la convention aura permis de financer au total 15 opérations d'études et 9 opérations de travaux pour un total de 1,5 milliard F CFP. Après réalisation des travaux programmés en 2021 et 2022, 9 nouveaux abris auront été construits et la part de la population couverte de l'archipel passera de 54% à 71,5%. Les constructions feront également office de bâtiments publics à usage quotidien (école, mairie, centre d'incendie-CIS, infirmerie). En 2022, 82,2 millions F CFP ont été versés (+ 22% par rapport à 2021) pour la construction de ces abris de survie.



En 2022,
82,2 millions F CFP
pour la construction
d'abris de survie aux
Tuamotu-Gambier



L'État agit également pour préserver les ressources halieutiques et la biodiversité de la zone économique exclusive de Polynésie française qui s'étend sur 4,5 millions de km², réservée aux flottes de pêche autorisées par le gouvernement polynésien. La surveillance réalisée par les services de l'État permet ainsi de lutter contre les activités de pollution volontaire, de trafic d'espèces protégées ou de pêche illégale.

Au cours de l'année 2022, les services de l'État et du pays ont œuvré ensemble pour mettre en place le Fonds de Transition Énergétique (FTE).



Il permet de décarboner la production d'électricité en Polynésie française, notamment pour les îles éloignées où des projets de production d'énergies renouvelables ne seraient pas finançables autrement. Ce fonds est doté par l'État à hauteur de 7,16 milliards F CFP sur 4 ans, et financera des projets dès 2023 avec 1,9 milliards F CFP de financement.



L'État œuvre pour la jeunesse et les sports

L'État contribue largement à soutenir l'éducation des jeunes polynésiens.

Il dépense ainsi 67,9 milliards F CFP pour la rémunération des enseignants du premier et second degré des secteurs public et privé.

Il contribue également à ce que les enfants et adolescents polynésiens puissent étudier dans de bonnes conditions.

Par exemple, l'État a participé à la réhabilitation du collège de Arue (montant total de l'opération : 87,6 millions F CFP dont subvention État : 55,9%).

Il a également contribué à la restructuration du lycée professionnel d'Uturoa (montant total de l'opération : 97,1 millions F CFP dont subvention État : 80%).



En 2022,
67,9 milliards F CFP
pour l'éducation du
premier et second degré

TÉMOIGNAGE



Benjamin GROSJEAN

Coordinateur de formation
ISEPP

« L'ISEPP exprime sa gratitude envers la MATJS pour son soutien précieux dans la réalisation de notre projet de formation et d'accompagnement des tuteurs dans le cadre de la formation au BPJEPS, spécialité éducateur sportif, mention activités physiques pour tous.

L'aide financière apportée par la MATJS a joué un rôle déterminant dans le succès de ce projet en nous permettant notamment de fournir aux tuteurs, au sein des diverses structures d'alternance (associations sportives, fédérations, collectivités, entreprises...), les outils nécessaires pour optimiser le suivi et la progression des stagiaires inscrits au BPJEPS APT.

Nous sommes profondément convaincus de l'importance cruciale de la formation des tuteurs pour le développement des futurs professionnels de l'encadrement sportif.

Ainsi notre projet s'est déroulé en trois phases : tout d'abord, une formation des tuteurs au sein de l'ISEPP portant sur leur rôle, leurs missions, leurs attentes et les exigences qui leur incombent. Ensuite, deux visites ont été effectuées dans les structures d'alternance dans le but d'améliorer la relation entre le tuteur et le stagiaire. Enfin, des bilans individuels ont été réalisés avec chaque tuteur et chaque stagiaire.

Il est important de souligner que l'investissement de la MATJS dans la formation des tuteurs a également eu un impact significatif sur les stagiaires du BPJEPS APT. Grâce à la qualité de l'encadrement dispensé par les tuteurs formés, les stagiaires ont pu développer leurs compétences et renforcer leur confiance en tant que professionnels du domaine sportif.

Votre soutien financier a donc directement contribué à la formation de personnes compétentes et qualifiées, prêtes à apporter une réelle valeur ajoutée au territoire. »

Dans le champ de la jeunesse et des sports, l'État soutient les associations et les collectivités.

En 2022, il a financé les porteurs de projets à hauteur de 845 millions F CFP pour le développement de la vie associative, l'émancipation et l'engagement de la jeunesse via l'éducation populaire, l'investissement dans les équipements sportifs de proximité et de rénovation énergétique.

Il a également contribué à renforcer la place du sport dans la société en confortant la dimension sociétale et inclusive du sport (dispositif Pass'sport, maisons sport-santé, savoir-nager, savoir-rouler à vélo) et sécurisant les pratiques sportives (prévention, formation).

L'État finance aussi des projets en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Il a par exemple doté le projet Narua, lauréat du programme ExcellencES de France 2030, d'une aide de 1,3 milliard F CFP. Ce projet vise à transformer et déconcentrer l'offre de formation en licence, et à créer des filières diplômantes adaptées au territoire, notamment dans le domaine du développement durable, des politiques publiques et de l'aménagement.

Exemple de projet financé :

Le Plan d'Innovation Outre-mer finance par exemple à hauteur de 119,3 millions F CFP le projet Nāhiti, du consortium de recherche RESIPOL. Ce projet vise à renforcer l'écosystème polynésien de l'innovation en facilitant l'acquisition d'un socle de compétences favorisant l'émergence de projets innovants, et par l'accompagnement des porteurs de projets vers la pleine maturation de leur technologie.



Teiva ROOPINIA

Responsable des opérations
Commune de Taputapuataea

« La commune de Taputapuataea ne dispose que d'une salle omnisports située sur le chef-lieu de Avera qui enregistre une forte densité de population. Cette infrastructure sportive présente un taux d'occupation élevé et accueille chaque année la « TNT cup event », une compétition qui réunit plus de 600 athlètes issus des îles Sous-le-Vent et des îles du Vent.

Compte tenu des équipements à disposition, de la fréquentation importante du site et des ambitions du Pays en termes de transition énergétique à l'horizon 2030, il nous a paru indispensable de solliciter l'appui de l'État, au travers de l'appel à projets lancé en 2022 par l'Agence Nationale du Sport, dans le but de mettre en œuvre les orientations et d'atteindre les objectifs fixés par le conseil municipal sur le plan sportif.

Grâce au soutien financier de l'État, nous disposons aujourd'hui des fonds nécessaires, d'une part, pour contribuer à la transition énergétique et d'autre part, pour le développement du sport en modernisant les infrastructures de la salle omnisports, ce qui permettra d'offrir aux usagers des équipements de meilleure qualité mais aussi de pratiquer leurs activités de manière plus sécurisée. »



Sylvain ROUX

Directeur Technique
Fédération Tahitienne de Natation

« Le projet du bassin mobile Vaimane'e en Polynésie a débuté en 2020 juste avant la crise covid pour se finaliser en 2022.

Le service de l'État au travers la MATJS a soutenu le projet dès ses débuts en accompagnant les équipes de la FTN sur les différentes possibilités de financement en investissement.

La subvention « équipement ANS » a permis de lancer l'opération en janvier 2022 avec un financement à hauteur de 80%. Lorsque l'État apporte un financement sur un projet, cela favorise la participation des ministères locaux et encourage le co-financement.

Le succès rencontré par la mise en service du bassin mobile a engendré l'achat d'un second bassin mobile qui sera livré en juillet 2023.

1602 personnes (enfants et adultes) issus de 6 communes ont bénéficié du dispositif sport-santé Vaimane'e en 2022.

Ce projet est en lien avec le développement de l'Aisance Aquatique en Polynésie et a obtenu le label Maisons Sport Santé en 2022, 2 actions réalisées en lien avec les services de l'État en Polynésie. »



L'État soutient et dynamise l'économie de la Polynésie française

L'État accompagne la Polynésie française dans son développement économique en apportant son soutien fiscal (programme de défiscalisation) aux entreprises polynésiennes dans la réalisation de nombreuses opérations structurantes.

4,2 milliards F CFP d'aides fiscales ont été accordées en faveur de 21 projets représentant un montant total d'investissements de 11,4 milliards F CFP. Grâce à l'aide fiscale de l'État, les chefs d'entreprises ont concrétisé la création, le développement ou encore l'extension de leur activité.

125 emplois directs ont ainsi été créés et 1 783 emplois directs maintenus auxquels s'ajoutent les emplois indirects liés aux opérations de construction et de rénovation.



TRANSPORT

ACQUISITIONS ET RENOUELEMENTS :

- Maritime : équipements pour le navire de liaison pour les Australes ;
- Terrestre : équipements de transport de marchandises ;
- Aérien : 2 avions de type Beechcraft.



TOURISME

RÉNOVATION, CONSTRUCTION, ACQUISITION :

- Construction de deux hôtels à Moorea (3 étoiles) et à Raiatea (4 étoiles) ;
- Rénovation de deux hôtels à Papeete et à Moorea ;
- 2 navires de charter et équipements.



INDUSTRIE

- Acquisition de divers matériels et équipements visant à restructurer, moderniser et sécuriser les moyens de production (secteurs : agroalimentaire, bâtiment, construction, etc.).



CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

- Collecte des déchets ;
- Eau potable et assainissement.



PÊCHE

CONSTRUCTIONS ET ACQUISITIONS :

- Construction d'un atelier de mareyage ;
- 2 navires de pêche et des matériels associés.



LOGEMENT

CONSTRUCTIONS :

- 11 logements sociaux à Pirae ;
- 34 logements à Punaauia.



AGRICULTURE

CONSTRUCTION :

- Serres et chambres de croissance.



ÉNERGIE

- Installation d'un générateur virtuel de production électrique.



RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

- Construction d'une unité industrielle d'agrotransformation à Moorea.



TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Acquisition d'équipements de télécommunications.



L'État soutient l'emploi local

L'État finance également le RSMA, qui offre aux jeunes Polynésiens, en décrochage scolaire et éloignés de l'emploi, la possibilité d'un nouveau départ grâce à une formation de qualité qui permet de s'insérer sur le marché du travail.

Cette formation, d'une durée de 6 à 12 mois selon les filières, est fondée sur les règles de vie et de discipline militaires. Elle est renforcée par l'accompagnement permanent des volontaires et un suivi individualisé. En 2022, elle a bénéficié à 606 jeunes, encadrés par 160 volontaires techniciens et 146 personnels encadrants. 32 formations ont ainsi été proposées au sein des 4 compagnies. Les résultats sont très positifs : 94% des volontaires ayant achevé leur formation ou leur contrat ont réussi à s'insérer professionnellement.



Plus de 1 000 jeunes accompagnés en 2022

94% trouvent un emploi après leur formation dont 55% un emploi durable

Les chantiers de développement local (CDL) sont un dispositif créé en 1991, mis en place depuis chaque année avec un engagement budgétaire de l'État.

Pour 2022, la participation de l'État s'est élevée à 47,9 millions F CFP et a été reconduite à l'identique pour 2023. Le territoire participe à hauteur de 20% du budget total au titre de la formation. Conçu pour favoriser l'insertion professionnelle et procurer une aide financière à des personnes à la recherche d'un emploi en contrepartie d'un travail d'intérêt général, ce dispositif est particulièrement efficace pour les personnes très éloignées du monde professionnel et constitue un revenu de subsistance pour les bénéficiaires des îles éloignées.

L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) accompagne des personnes qui ne peuvent pas prétendre à un prêt auprès des banques en raison de difficultés financières majeures en leur allouant un microcrédit dans le cadre de leur projet entrepreneurial.

En 2022, 2 378 Polynésiens des 5 archipels ont bénéficié du soutien de l'ADIE pour la création de leur entreprise. Partiellement financée par l'État, l'ADIE est très engagée auprès des jeunes en insertion : 165 entrepreneurs entre 18 et 30 ans ont bénéficié d'une prime de 357 990 F CFP en complément du microcrédit au cours de l'année 2022. Cette association a bénéficié en 2022 de 33,7 millions F CFP de la part de l'État.

Un soutien exceptionnel s'est maintenu jusqu'en 2022

L'État a poursuivi son soutien exceptionnel afin d'accompagner l'activité économique polynésienne :

FONDS DE SOLIDARITÉ AUX ENTREPRISES (FSE)

2,3 milliards F CFP en 2022.

C'est plus de 29 milliards F CFP depuis 2020 qui ont permis d'accompagner les entreprises particulièrement impactées par la crise sanitaire.



FRANCE RELANCE

2,2 milliards F CFP dans les domaines de l'industrie et de la culture.

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

1,2 milliards F CFP au 30 juin 2022 ; près de 1000 entreprises bénéficiaires.

C'est 55,8 milliards F CFP depuis le lancement du dispositif en 2020.

LIQUIDITÉS APPORTÉES AUX BANQUES

L'encours global de refinancement de l'IEOM s'élève à 42,8 milliards F CFP au bénéfice des établissements de crédit polynésiens à fin décembre 2022.

France 2030 : un plan d'investissement massif pour la France



Lancé par le Président de la République en octobre 2021, le plan France 2030 est une politique prioritaire du Gouvernement qui mobilisera 6 444 milliards F CFP sur 5 ans pour le soutien à l'innovation, l'industrialisation et la transition écologique de l'économie française. Les crédits de France 2030 sont consacrés à la décarbonation (50%) et aux acteurs émergents (50%).

4 opérateurs nationaux sont chargés d'instruire les projets : BPI France, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME), la Banque des territoires (BDT), l'Agence nationale de la Recherche (ANR).

A ce jour, 13 projets polynésiens ont bénéficié d'un soutien de l'État pour un montant total de 1,86 milliard F CFP.



L'État soutient les collectivités locales

Les dépenses entrant dans le champ des compétences des communes représentent 13,9 milliards F CFP, en hausse de 2% par rapport à 2021.

► Principaux instruments financiers mobilisés

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement, versée par l'État aux communes et aux intercommunalités, constitue la principale dotation de l'État au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle représente 9,9 milliards F CFP en 2022.

Son montant par habitant dans l'Hexagone est de 19 690 F CFP contre 33 223 F CFP en Polynésie française, soit un montant supérieur de 69%.

FONDS INTERCOMMUNAL DE PÉRÉQUATION (FIP)

1,95 milliards F CFP (+3,3% par rapport à 2021). Le fonds intercommunal de péréquation (FIP) créé en 1971 compense l'absence de fiscalité locale et constitue l'une des ressources des communes. Il permet de doter les communes de Polynésie française d'une source de financement stable en l'absence d'une fiscalité propre suffisante. Le FIP est alimenté par une double contribution État/Pays.

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

455,3 millions F CFP (+4,5% par rapport à 2021). La DETR est une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux. Elle permet de financer les projets d'investissement des collectivités.

CONTRAT DE PROJETS 2015-2020

280,8 millions F CFP versés en 2022

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFORMATION 2021-2023

180,9 millions F CFP versés en 2022

DGF :
Le montant par habitant en Polynésie française est supérieur à la moyenne nationale

Ces partenariats financiers ont notamment permis de financer :

- La reconstruction de l'école élémentaire de Rikitea aux Gambier
Montant total de l'opération : 236,3 millions F CFP
dont subvention FIP : 95% ;
- La reconstruction de l'école maternelle Muturea de Teva i uta
Montant total de l'opération : 504 millions F CFP
dont subvention FIP : 95% ;
- L'acquisition d'un navire de liaison maritime entre Moorea et Maiao
Montant total de l'opération : 101,1 millions F CFP
dont subvention DETR : 35,6%.





L'État est mobilisé pour faire des Jeux Olympiques une réussite polynésienne

Afin de soutenir le Pays dans l'accueil des épreuves olympiques de surf, l'État a investi à ce stade 873,5 millions F CFP.

Exemples de projets financés par l'État :

- Aménagement des installations portuaires de Tiarapu-Ouest (Montant total de l'opération : 466 millions F CFP dont subvention État engagée : 70%)
- Reconstruction de la passerelle piétonne à l'embouchure de la rivière Orofau - Teahupoo (Montant total de l'opération : 175 millions F CFP dont subvention État engagée : 70%)
- Tour d'arbitrage surf à Teahupoo (Montant total de l'opération : 350 millions F CFP dont subvention État engagée : 42,8%)
- Viabilisation et aménagement du domaine Rose (Montant total de l'opération : 220 millions F CFP dont subvention État engagée : 50%)
- Alimentation électrique du site des Jeux Olympiques 2024 (Montant total de l'opération : 23,3 millions F CFP dont subvention État engagée : 80%)



Ces investissements permettent d'équiper durablement différents sites de la presqu'île, tout en préservant leur environnement.

L'État soutient l'accès à la culture dans le territoire polynésien

L'État contribue à plusieurs projets pour développer l'accès à la culture pour tous dans le territoire.



L'État a financé la construction de l'écomusée « Fare Natura » et d'une salle d'immersion à Opunohu d'un montant de 672,7 millions F CFP dont subvention État : 50%.



L'État a également financé l'aménagement et rénovation du Musée de Tahiti et des Îles – Te Fare Iamanaha, qui met en valeur la richesse du patrimoine océanien, d'un montant de 746,8 millions F CFP dont subvention État : 50%.

Enfin, la restructuration et l'extension de la Bibliothèque Universitaire de l'Université de Polynésie française permettra aux étudiants polynésiens d'avoir un meilleur accès à la culture. Montant total de l'opération 357,9 millions F CFP dont subvention État : 66,6%.

TÉMOIGNAGE



L'équipe du Fare Natura

« L'action de l'État auprès du Fare Natura se manifeste pour un ensemble de soutiens techniques et financiers nous permettant de déployer nos actions de sensibilisation, de formation et d'insertion auprès de la jeunesse polynésienne. La pierre angulaire de nos actions est l'accueil de services civiques issus des quartiers prioritaires de l'île de Moorea, ce sont ainsi près d'une centaine de jeune qui ont pu être accueillis au sein de l'écomusée depuis son ouverture, permettant de créer une dynamique d'insertion et de formation unique en Polynésie. Le soutien de l'Etat se manifeste également par notre agrément TIG (travaux d'intérêt général), nos diplômes de l'EPHE (Ecole Pratique des Hautes Etudes) et nos actions en partenariat avec la mission aux affaires culturelles du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française. »





**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*